AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI PROCHAIN, 18 MAI 1847
Bénéfice de M. L. Fiot, régisseur de la scène.
Dernière représentation de
MARTYRS.
Grand opéra en 4 actes, de [illegible]
TRONQUETTE LA SOMNAMBULE.
Folie vaudeville en un acte.
Pour cette occasion un amateur de [illegible] remplira le rôle de la Somnambule.
M. Hyppolyte Lassouveur pour [illegible] exécutera sur le violon un caprice [illegible] Flonatempo.
☞ On commencera à 6 heures [illegible]; à 6 heures précises les M[illegible]

THEATRE ST-CHARLES.

Ludlow & Smith, directeurs.
Les deux dernières soirées
SIGNOR BLITZ
Au même lieu, dimanche et lundi, 16 et 17 courant.
Le grand magicien et ventriloque, [illegible] de métamorphoses [illegible]
Scènes de ventriloquisme variées.
[illegible] Loges et parquets 50 cents [illegible]

SALLE DE BAL DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,

Encoignure Moreau et Champs Elysées, 3me Municipalité.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.
Un Grand Bal Paré et Masqué tous les Mercredis et Dimanches.
Et des Bals les Mardis, Jeudis et Samedis, pour les [illegible] jusqu'à nouvel ordre.
[illegible]
Entrée aux bals [illegible] Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura [illegible]
2av N. HALL, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

UNE [illegible] de Tableaux originaux [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — MAI 1847.

SONT invités à se présenter au Consulat, pour [illegible] les personnes dont les noms suivent: [illegible]

La chancellerie du Consulat de France, située [illegible] rue Royale et St Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 1 mai

B. ANTOGNINI & F. CLAVE
[illegible]

PLANS D'ARPENTAGE.

Passage de la Bourse, No 20.
[illegible]

A Louer
UNE MAISON [illegible] avec porte cochère [illegible] rue Bourbon [illegible] No 336, [illegible] s'adresser sur les lieux.

[illegible] P. CUSACHS, [illegible] St Philippe.

Chapeaux Paille.

[illegible] à vendre, en débarquement du navire [illegible] du Havre [illegible]
AUSSI: [illegible]

DAME JEANNES — 100 dame-jeannes français [illegible] en débarquement du navire [illegible] du Havre, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier.

WHISKEY — 50 barils de Whiskey rectifié, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras.

CIGARRES DE LA HAVANE — 100,000 cigarres de Regalias des marques suivantes: [illegible] Lonja, Montero, Colon et Cabañas, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

VINAIGRE DE VIN BLANC — 30 barils vinaigre de vin blanc, première qualité, [illegible] HEPBURN & TURPIN, 34 Vieille Levée.

DRAYS ROUES, &c. — 12 paires roues de char [illegible] EMERSON, TOURNE & Co, 134, rue Tchoupitoulas.

SUCRE — 94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Alvan Gray, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 29av

A VENDRE — En débarquement du navire Persan de Marseille:
100 barriques vin, Assakly fils; 100 do Bethfort.
50 caisses savon, du poids de 35 à 40 livres.
100 paniers huile en demi bouteilles.
500 do do 24 onces, Plagniol.
100 caisses olives verdales.
D. LANATA, 10 av 9 & 10, rue Jefferson.

VIN blanc — 40 barils vin blanc Sauterne, qualité supérieure, en magasin, et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti.

TABAC HAVANE — 150 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

E[illegible] à vendre par BERTRAND & [illegible], 14 av coin Dauphine et Bienville.

POUR LES ATTAKAPAS — Le vapeur ST-HELENA, capitaine A. St Dowis, partira pour le port ci-dessus, samedi, 15 du courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour Franklin, Pattersonville, Isle de Berwick, Bayou Bœuf, Centreville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St Martinville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville.
☞ Débarquera du fret et des passagers le long de la côte aux taux ordinaires des paquebots. 10 mai

Paquebot de la Côte et de Lafourche. — Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, ses voyages entre la Nouvelle-Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nlle-Orléans tous les JEUDIS matin à 8 heures, opérant son retour de Thibodeaux tous les SAMEDIS à 10 heures du matin et partant de Donaldsonville tous les DIMANCHES à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY. 6av

Arrangement d'Eté. Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 5 heures A. M., et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à la même heure.
N. B. — La BELLE CREOLE, tous les Vendredis, ira jusqu'à Tunica et Wilkinsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à P. A. CHAMPOMIER, Agent, 46½, rue de la Vieille Levée, près Conti. 12 mars

POUR LA BALIZE, Fort Jackson et tous les points intermédiaires. — Le vapeur neuf COURRIER, cap. St-Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant.
Le COURRIER a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.
Pour plus de renseignemens, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co, 12mai 70, Vieille Levée.

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capt Gilbert Blue, partira du bout du Chemin à coulisses du Lac Pontchartrain, tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin, et le samedi après l'arrivée des chars d'une heure P. M.
A son retour, il partira de Covington tous les lundis, mercredi, et vendredis à 7 heures du matin.
Pour plus amples informations, s'adresser à 22av CH DUFOUR, 11, Conti.

POUR NEW-YORK — Le navire EDGAR, cap. B. Smith, partira sous très peu de jours. Pour fret de 200 barils ou leur encombrement, ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, 12mai Encog. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK — Le navire INDIANA, capitaine James S. Bennett, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, 12mai Encog. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK — Le navire paquet ORPHEUS, capitaine Freeman, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie, ou à J. O. WOODRUFF & Co, 10 mai 60, Camp.

POUR LE HAVRE — Le navire VESTA, capitaine A. Soabry, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à JENKINS & TIGLER, 15 mai 95, Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire GEN. WASHINGTON, capitaine Lowe, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 11mai L. H. GALES, 93, Commune.

POUR ANVERS — Le navire HARTLEY, capt. Earl, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à la chaîne, ou à JENKINS & TIGLER, 6mai 95, rue Commune.

POUR LE HAVRE — Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à F. PERRET, rue Bienville, 6mai ou à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR HAMBOURG — Le navire Lou. N. COOPER, capitaine Varney, partira sous peu. Pour passage s'adresser à 6mai L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LA HAVANE — Le brick GILBERT HATFIELD, capit. [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] ou à JOHN O. WOODRUFF & Co, 7 mai 60 rue du Camp.

POUR BORDEAUX — Le brick [illegible], capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 10 mai 95, Commune.

POUR LE HAVRE — Le trois-mâts [illegible], capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 500 bar. farine ou pour passage s'adresser à L. H. GALE, 25av 93, Commune.

POUR LE HAVRE — Le beau navire MAY FLOWER, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 23 av 93 rue de la Commune.

Chemin de fer du golfe du Mexique.

LES chars voyagent, comme suit, entre le dépôt [illegible] 3me Munic. [illegible] l'habitation Proctor [illegible] Borgne. — Prix de passage 50 cents [illegible]

Pendant la Semaine	Départ de la ville,	à 9 A. M.
	Retour —	à 3 P. M.
	Départ —	à 4½ P. M.
Le Dimanche	Départ de la ville	à 6½ A. M.
	Retour —	à 11 A. M.
	Départ —	à midi.
	Retour —	à 6 P. M.
	Départ —	à 6½ P. M.

Les omnibus de M. Hoey partiront du chemin de Félicité au haut de la rue Prytanée, parcourent les rues du Camp, Canal à la demie heure d'avance, et Royale, et arriveront au dépôt à temps pour se rencontrer avec les chars du Rail Road — Prix du passage, 10 cents.
Le Tonnelle, M. Fernand Sanchez sert, à prix modérés du poisson, des huitres et des rafraîchissements, au Bayou Lepitre. 3mai—2mlps

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:
[illegible] pour tout endroit en deçà de la rue Plaisance, 20 cents.
Enfants au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques [illegible] 10
[illegible] $ 7 00
[illegible] Jardin de Carrollton [illegible]

LES JOURS DE LA SEMAINE
[illegible]
Avec chevaux, 9½ P. M. — Avec chevaux, 8 P. M.
Dito 11½ P. M. — Dito 10 P. M.
Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle Orléans à 9½, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M.—De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7½ A. M.
Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les [illegible] jusqu'à 11½ de la Nlle Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle Orléans et 10½ de Lafayette.
☞ Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

WM. H. SIMMONS, *Marchand-Commissionnaire,* 8déc 44, Rue Poydras.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD, 31 mars No 11 rue Royale.

WILLIAM DAVIDSON & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans, 17 nov

DE FOREST & Co. *Marchands commissionnaires en gros,* et agents pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est. No. 20, rue de la Douane. 1er déc

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti No. 95. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

AUX HABITANTS SUCRIERS. REÇU tout récemment de Liverpool, une machine à 4 bœufs, verticale, pour presser la canne, d'une bonne construction.
Aussi — [illegible] chaudières à sucre en fer fondu, de toutes les dimensions possibles, à vendre par WYLIE & EGANA, 21av 52, Bienville.

CONSERVES ALIMENTAIRES.
200 boites et demi boites Truffes du Périgord, 100 boites, demi et quarts de boites Truffes, 300 demi boites Cèpes à l'huile, 200 boites Cèpes à l'huile, 350 demi boites petits Pois, 100 boites Bouillons gras, 200 boites et demi boites Sardines à l'huile, 500 quart de boites, do do. En magasin, et à vendre par 6av CH. DUFOUR, 11, Conti.

Cotonnade française bleue, unie.
LES soussignés ayant reçu dix balles de cotonnade bleue supérieure, invitent les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner. H DE GOER & RIFFARD, 23 mars 31 Magasin.

100 VIEUX WHISKEY. Barils "old reserved whiskey," 50 barils vieux Monongahela, 10 do vieux Bourbon. En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 5avril 11, Conti.

100 VIEUX VINS EN CAISSES. Caisses Lafitte, Margaux et Gruau Larose, 50 caisses Chambertin, 36 do Hermitage blanc, 45 do vieux Sauterne 1832. En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 6avril 11, Conti.

COUTILS FRANÇAIS — 10 balles coutil dernière mode reçues, à vendre par CHS. DUFOUR, 6 avril 11, Conti.

VIN rouge en barriques — 100 barriques vin rouge, diverses qualités; 30 barils vin rouge Medoc, en magasin, et à vendre par 6av CH. DUFOUR, 11, Conti.

SUCRE Raffiné de Boston — 200 caisses, à vendre par 21av NORCROSS & FOSTER, 46, rue Gravier.

MAQUEREAUX — 300 barils du Sud, No 3. 100 do do No 2, 200 ½ do [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSTER, 46, Gravier.

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT Judiciaire, paroisse Ascension. — Dans l'affaire de Mathias Rodriguez, syndic, vs. P. Duberlond et al, & Cie, contre Henry Hopkins. — En vertu d'un écrit de fieri facias contre Henry Hopkins et à moi adressé par l'honorable Cour du quatrième District judiciaire dans et pour la paroisse Ascension, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 16 de juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des esclaves ci après, savoir:
ESCLAVES:
SUZANNE, négresse âgée d'environ 25 ans, et ELIZA, aussi négresse âgée d'environ 30 ans.
PROPRIÉTÉ FONCIÈRE:
Toute cette portion de terre située sur le chemin de Gentilly, dans la Municipalité No 3 de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de cette portion de terre connue sous le nom d'habitation de HOWE & MARTIN, et constituant le lot No dix, décrit dans l'acte de partage de cette propriété, au rapport de J. B. Labarre, notaire en cette ville, en date du 26 mars 1845, et s'étendant du chemin de Gentilly jusqu'au bayou St Jean, et plus amplement décrit dans ledit acte, comme suit:
Le lot No dix fait face au chemin de Gentilly depuis la place Desaix jusqu'à l'Avenue du Canal Marigny, et est borné ensuite par ladite Avenue en allant vers le Nord-Ouest jusqu'au-delà de l'Avenue St Bernard, à l'endroit où le canal Marigny tourne vers l'Ouest, et est renfermé dans une langue de terre appartenant à la Compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain; de là par la limite Sud de cette langue de terre jusqu'au chemin le long du bayou St Jean, de là par ledit chemin en allant vers le Sud jusqu'à 43 pieds en-deçà de la rue de l'Humanité; de là par une longue ligne droite se dirigeant vers l'Est et coupant en biais les lots 170 et 171, puis la rue de l'Humanité, puis les îlets 166, 165, 164, 163, 162, 161 et 160 jusqu'à la rue St Bernard à un point qui se trouve à 100 pieds de la rue des Bienfaits, et à 235 pieds 1 pouce 2 lignes de la rue de l'Humanité; de là par ladite rue St Bernard, en allant vers le Sud-Est jusqu'à la place Desaix, puis par la ligne Nord de la place Desaix jusqu'au chemin de Gentilly, point de départ.
☞ Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
15 mai—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No. 296 — John Hagan for the use of G. L. G. D. Lafayette vs Mathew Campbell et Thomas McFarland — En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 18 juin 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans la continuation du faubourg Ste-Marie, dans la Seconde Municipalité, en cette ville, et désigné sous le No. quinze, dans l'îlet No. vingt deux, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, daté le 1er mai 1849 et déposé en l'étude de L. McCay, notaire, ledit lot mesurant, mesure anglaise, vingt-cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Commune et vingt cinq pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds quatre lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No. 14 et quatre-vingt-neuf pieds six pouces et une ligne, sur l'autre ligne qui le sépare du lot No. 16. Ensemble avec toutes ses appartenances et dépendances.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
17 mai—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

A. Sinnot vs. Joseph Dairs — No. 1,303.
COUR DE LA TROISIEME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans — En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, le lundi 17 mai 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, encoignure des rues Dauphine et Douane, un lot de comestibles, saisis dans ladite affaire.
Conditions—Comptant.
17 mai J. P. WALDEN, constable.

Jean Manca, vs. James Carroll — No. —1490.
EN vertu d'un consentement écrit des parties dans la dite affaire, à moi adressé, il sera offert en vente à l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, mardi, 18 mai 1847, à 10 heures du matin, Un lot de meubles, fayences, batterie de cuisine et un perroquet.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. G. MEYNIER,
17 mai—2f Constable.

Louis Fabour vs. Constant et Nicolas Botte.
COUR DU DEUXIEME DISTRICT Judiciaire — No. 12 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire de la paroisse St Bernard, j'offrirai en vente publique, au café de M. Jean Bollinger, situé à Versailles, le mercredi 2 juin 1847 à 11 heures du matin, trois chevaux et harnais, un chariot et une charette.
Conditions—comptant.
Paroisse St Bernard, 15 mai 1847.
17 mai JOSEPH S. CUCULLU, Shérif.

Succession de Rose Denis, veuve Sylvain Duplessis, f. c. l. décédée.
COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE, dans et pour la paroisse de Plaquemines — En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mai 1847, à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire, et pour la paroisse de Plaquemines, obtenu dans la demande en partage de Richard [illegible] Martin Duplessis, h. c. l., vs. [illegible] Sylva et Duplessis, h. c. l., son tuteur, j'exposerai en vente publique sur les lieux, le 18 juin 1847, à midi, pour compte de la dite succession, la plantation, les esclaves, ensemble de maison et bétail ci-après décrits, savoir:
1o. Un morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, à environ cinquante deux milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant six arpents de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, borné au dessus par des terres appartenant à Mme. Gilbert Leonard, et au-dessous par celles de George W. Johnson, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent.
2o. Henry, nègre américain, de champ, âgé d'environ 40 ans.
3o. Philogène, nègre créole, de champ, âgé d'environ 18 ans.
4o. Basile, mulâtre créole, de champ, malade, âgé d'environ 20 ans.
5o. Joséphine, négresse créole, âgée d'environ 45 ans.
6o. Marie Louise, mulâtresse, orpheline, âgée d'environ 6 ans.
7o. Trois bœufs dressés.
8o. Deux vaches laitières et leurs veaux.
9o. Un bois de lit.
10. Une armoire.
11. Deux tables en cyprès.
Conditions: La terre et les esclaves seront vendus séparément, un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale, lesdits billets divisés en coupons à la convenance des parties intéressées et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à dater de leur échéance s'ils ne sont payés, sans que cette clause autorise aucun retard de paiement. Les meubles et le bétail, comptant.
Les actes de vente seront exécutés pardevant Oscar Arroyo, Recorder de la paroisse, aux frais des acquéreurs. S. BRULARD, encanteur
17 mai—17m 1 et 18juin

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Lesris.
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.
Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:
Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux.
Histoire, Littérature, Elemens de sciences, M. J. Desrayaux.
Littérature Anglaise, Docteur Macaulay.
Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Miles Huet et Joffre.
Mlle HUET, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle-même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.
Instruction religieuse, M l'abbé Lesnes.
Piano, Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berhiguier et Has-Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.
Leçons de danse, Mme Aveline Brooke.
Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.
Une direction vigilante et éclairée, le dévoûment du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice: Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément: rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.
Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Citer, Feilbard, Nores et Lorel.
Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de M. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.
Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme. P. ARPIN,
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a aggrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.
Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. ARPIN s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.
L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, l'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, la GÉOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTÉRATURE, les ELEMENS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.
Mme P. ARPIN se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves. — Les cours plus avancés sont faits par MM ORTON, professeur de langue et de littérature anglaise, P. ARPIN qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.
A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme. P. BOYER dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.
Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.
La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.
Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement. Aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.
N. B. — Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. ARPIN. Ces cours forment le complément d'une bonne instruction. 11 sept

A vendre par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker & California, venant de Bordeaux:
160 barriques vin rouge diverses qualités.
100 demi barriques et barils vin blanc.
100 caisses vin rouge.
[illegible] G. M. LUCAS, 30, Bienville.

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU LOUIS BARTHELEMY MACARTY, DÉCÉDÉ.
VENTES DE PROPRIETES DE GRANDES VALEURS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 10 avril 1847, rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente le lundi 17 mai 1847, et jours suivans, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, situées dans la Première et la Troisième Municipalités; et le mercredi 19 mai et jours suivans, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés situées dans le faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, et celles situées dans les villes de Carrollton et Bloomingdale.
1o. Trois lots de terre situés dans le faubourg Washington, 3eme Municipalité, district Olivier et Lombard, portant les Nos 9, 10, 12, de l'îlet No 10. Le lot No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur; le No 10 formant l'encoignure des rues Barthélemy et Grands Hommes, mêmes dimensions que le No 9. Le lot No 12 mesure 31 pieds 3 pouces face à la rue des Grands-Hommes, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à l'habitation de feu L. B. Macarty.
2o. Trois autres lots de terre, îlet No 12 situés au même faubourg et district, désignés par les Nos 8, 9, et 12. Les Nos 8 et 9 mesure chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Mazant, entre Grands-Hommes et Craps sur 120 pieds de profondeur. Le No. 12 mesure 44 pieds face à la rue des Grands-Hommes sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à la propriété de M. Albert Piernas.
3o. Sept lots de terre îlet No 14, situés au même faubourg et district que les précédens: désignés par les Nos 2, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Le lot No 2 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthélemy, sur 110 pieds de profondeur. Les Nos 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur. Le No 20 forme l'encoignure des rues Mazant et Craps et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant, sur 110 pieds à la rue Craps.
4o. Un autre lot de terre situé au même faubourg et district que les précédens, ledit lot de terre porte le No 5 de l'îlet No 16 et mesure 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Barthélemy.
5o. Un lot de terre situé au faubourg Montegut, 3me Municipalité, rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet. Ledit lot de terre mesurant 45 pieds face à la rue Casacalvo sur 150 pieds de profondeur. Il existe sur le susdit lot de terre une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, de six appartemens, une galerie derrière, et deux cabinets. Une cuisine en bois couverte en mérains, deux hangards servant d'écurie, deux citernes, cour briquetée. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. E. Sommereau, de l'autre par celle de M. O'Bryan, et dans la profondeur par celle de M. P. P. Ruiz et aussi par une propriété de M. O'Bryan.
6o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Casacalvo, No 168, entre les rues Espagne et Mandeville, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 80 pieds de profondeur (mesure française). Il existe sur le susdit lot de terre, une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; une cuisine en bois avec un cabinet y attenant. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. J. Llambias, de l'autre par celle de M. Dominique Lanata, et dans la profondeur par celle de Madame Lane.
7o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Mandeville No 74, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 145 pieds de profondeur, (mesure française.) Il existe sur ledit lot de terre une maison en bois, clissée et enduite, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; deux bâtisses en bois, de deux chambres chaque, servant de cuisine et de chambres à domestique; deux citernes. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Louis Marrie, et de l'autre par celle de M. Lamothe, et dans la profondeur par celle de M. Lacroix.
8o. Un lot de terre situé dans la première municipalité, rue Bourbon No 340, entre les rues [illegible] et Hopital, mesurant 22 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 129 pieds 1 pouce 9 lignes de profondeur, (mesure française) avec ses droits et servitudes de mitoyenneté. Il existe sur ledit lot de terre, une maison en briques, couverte en tuiles plates, composée de quatre chambres, une galerie et deux cabinets, avec cave, une cuisine en bois. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Pierre Michel, de l'autre par celle de Mme Vve J. D. Clay, et dans la profondeur par celle de M. L. A. Garidel.
9o Une habitation (ou bien de campagne) résidence du défunt. Le dit bien de campagne est situé au faubourg Washington, troisième Municipalité, rue de la Levée, entre les rues de l'Indépendance et Barthélemy, elle mesure 540 pieds 6 pouces ou 3 arpens 6 pieds face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 1,900 pieds [illegible] 10 arpents 27 toises 4 pieds et 6 pouces du côté de l'habitation [illegible] et 1,912 pieds 5 pouces [illegible] 23 toises 3 pieds 5 pouces du côté de [illegible] et dans la profondeur 541 pieds [illegible] 3 arpens 1 pied 8 pouces [illegible] au chemin de fer du Lac Pontchartrain, toute la batture qui se trouve entre [illegible] et le fleuve [illegible]
Il existe sur la dite terre: 1o Une maison de maître, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de huit appartemens au premier, avec une large galerie tournante et de huit autres appartemens au rez de chaussée. 2o Une autre [illegible] servant de cuisine, avec deux chambres à domestique. 3o Une maison en bois couverte en bardeaux, ayant un appartement servant d'infirmerie, un autre de blanchisserie [illegible] chambres de domestiques avec galerie. 4o [illegible] pigeonnier [illegible] écurie, une bâtisse en bois [illegible]
Cette propriété est à une demi lieue de la ville [illegible]
10 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St-Pierre, mesurant 30 pieds face à la rue des Remparts, sur 90 pieds de profondeur (mesure française), il existe sur le dit lot de terre une maison en briques à étage, couverte en ardoises, avec balcon en fer, la dite maison est composée de deux chambres au rez de chaussée, et de deux autres chambres au premier et cuisine [illegible] cour pavée en pierres plates. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de M. T. [illegible] de l'autre par celle de M. Renoz et dans la profondeur par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mr L. Gally.
11 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue de la Douane, No. 250, entre les rues Marais et Villeré, mesurant 31 pieds [illegible] de face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, galerie et deux cabinets. Une cuisine en bois composée de trois chambres [illegible] La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle Odette Forgas, de l'autre côté par celle ci-dessous décrite, et dans la profondeur par celle de Mlle Ala Choltz.
12 Un autre lot de terre attenant au précédent, situé rue de la Douane, No. 252, entre les rues Marais et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue de la Douane sur 147 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre, une maison en bois couverte en mérains, ayant quatre chambres, une galerie et deux cabinets; une cuisine en bois, composée de trois chambres [illegible] précédemment décrite. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de D. Murphy, de l'autre par celle ci-dessus décrite et dans la profondeur par celle appartenant ou ayant appartenu à MM B et A Soulié.
13 Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, Première Municipalité, rue des Marais, No 37, entre les rues Bienville et Douane, mesurant au pied anglais, 37 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais, sur la ligne de profondeur du côté de la rue Bienville. Le dit lot mesure d'abord 68 pieds, puis 2 pieds sur une ligne courant perpendiculairement vers la rue Bienville et ensuite 60 pieds parallèlement à la dite rue jusqu'à la ligne du fond qui mesure 78 pieds 6 lignes. Du côté de la rue de la Douane la ligne de profondeur mesure d'abord 64 pieds, de là courant perpendiculairement vers la rue de la Douane, mesure 28 pieds 2 pouces 2 lignes, et de là courant parallèlement avec la rue de la Douane 64 pieds jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond. Sur lequel lot de terre il existe: 1o une petite maison en bois composée de deux chambres et d'un cabinet; 2o dans le fond une grande bâtisse en bois, composée de plusieurs pièces. 3o une cuisine haute en bois de quatre chambres, etc. etc., la dite propriété est bornée d'un côté par celle de MM Chaler frère, de l'autre par celle de Mlle C Furgas et dans la profondeur par celle de la succession Macarty et Mlle Alida Church.
14o— Un lot de terre, situé dans la 1ère Municipalité, rue Conti, No 21, entre les rues Chartres et Vieille Levée, connu sous le nom de l'HOTEL CONTI, mesurant, au pied français, 62 pieds 9 pouces face à la rue Conti (côté nord), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres par la propriété de Mme veuve François Marie Perilliat, du côté de la rue de la Levée, par la propriété de Mme veuve Fitzgerald, et dans le fond par celle de M. P. Lacoste. Il existe sur le susdit lot de terre: 1o—Une maison à deux étages, avec mansardes et rez de chaussée, construite en briques, couverte en ardoises, et composée comme suit: Dans les mansardes huit chambres finies (latées et enduites); au second un grand corridor ou vestibule d'environ 10 pieds de large, avec onze chambres dont quatre sont avec foyer. Au 1er se trouve la même distribution qu'au second. Au rez-de-chaussée il y a une grande salle de café et un magasin de chaque côté de la maison, le tout séparé par un grand corridor à porte cochère. 2o—Un autre corps de logis, attaché à la susdite maison, construit aussi en briques, couvert en ardoises, composé de trois étages et rez de chaussée, ayant au 3eme étage 13 chambres, au 2d encore 13 autres chambres, au 1er une vaste salle à manger, et au rez de chaussée, une grande chambre de chaque côté, servant de cuisines, magasins, &c. &c. 3o—Un autre corps de logis, faisant équerre et dépendant de la dite maison; bâti aussi en briques, couvert en ardoises, composé de 3 étages, ayant sur une des faces et au 3eme étage, quatre cabinets ou chambres à domestiques avec cheminées doubles. Au 2d étage il y a la même distribution qu'au 3eme. Au 1er étage, deux chambres à cheminées. Au rez de chaussée, une grande et une petite chambre, sur l'autre face qui ne se compose que de deux étages, il y a au 2d seulement une chambre à feu, et au 1er un office, le rez de chaussée forme une grande cuisine. La cour de la dite propriété est pavée en pierres plates, les tuyaux des Water-works y sont posés, &c., &c. Elle est louée de la manière suivante, savoir: La partie supérieure à M. Levis, tenant l'hôtel, à raison de $1200 par an, à partir du 1er novembre 1845 jusqu'au 1er novembre 1848, avec un privilège pour deux années de plus en payant pour les dites deux années $1500 par an, en ses billets de trois mois de loyer chaque, suivant les conditions du bail. Les deux magasins et le café sont loués à raison de $[illegible] par mois chaque et payable à la fin de chaque mois et sans bail.
15o—Un lot de terre, situé dans la Première Municipalité, rue Vieille Levée, No 100, entre les rues Ste Anne et Madison, mesurant 23 pieds face à la rue Vieille Levée, sur 80 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon en fer; la dite maison est composée de quatre appartements et un palier au premier, d'un entresol avec chambres, d'un magasin et arrière magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en tuiles plates, composée d'une chambre en haut et une en bas; les tuyaux pour l'eau sont fixés, &c., &c. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mme de Pontalba, de l'autre par celle ci après décrite, ainsi que dans la profondeur par les propriétés de la succession du feu Macarty.
16o—Un autre lot de terre attenant au précédent, rue de la Vieille Levée, No 101, entre les rues Ste Anne et Madison, mesurant 22 pieds 2 pouces de face, sur 80 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre, des bâtisses semblables à celles décrites précédemment. La dite propriété est bornée sur les côtés par les Nos 100 et 102, et dans la profondeur par les propriétés appartenant à la succession du feu Macarty. Ces deux propriétés sont louées à bail, savoir: Celle décrite sous le No 100 à M. L. A. Gunst, du 1er novembre 1846 jusqu'au 31 octobre 1848, à raison de $60, payables tous les mois. Celle décrite sous le No 101, à M. Francisco Mercadal, jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $60, payables tous les mois. Ces deux propriétés ont un corridor en commun, dont la largeur est divisée par moitié égale, répartie sur les Nos 100 et 101.
17—Un lot de terre, attenant au précédent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Madison, mesurant 20 pieds 3 pouces de face à la rue de la Levée, sur 80 pieds 3 pouces de face à la rue Madison. Il existe sur le dit lot de terre les mêmes bâtisses que sur les Nos 100 et 101, excepté que le rez de chaussée n'a qu'un appartement servant de café; elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre prochain à M. F. Mercadal, à raison de $100 par mois payables à l'expiration de chaque mois. La dite propriété est bornée de tous les côtés par celles appartenant à la succession de feu Macarty.
18—Un lot de terre, situé rue Madison, No 7, entre les rues Condé et Vieille Levée, limitrophe avec la propriété No 102, mesurant 20 pieds 10 pouces 6 lignes (y compris la moitié du corridor en commun avec la propriété No 9) de face à la rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison en briques, couverte en ardoises, avec balcon en fer; composée comme suit, savoir:—au premier, de 3 chambres à feu, divisées par des cloisons, d'un entresol, divisé en plusieurs pièces; au rez de chaussée, d'un magasin. Une cuisine haute en briques, couverte en tuiles plates, de deux chambres, tuyaux pour l'eau &c., &c. La dite propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847 à M. V. Martin, à raison de $50 par mois, payables mensuellement. Elle est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.
19 Un autre lot de terre attenant au précédent, face à la rue Madison, No 9, mesurant 20 pieds 4 pouces 10 lignes de face et compris la moitié du corridor en commun, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre, les mêmes bâtimens que sur le No 7. Elle est louée à bail jusqu'au 18 octobre 1847, à MM. Benoit et Labatut, à raison de $60 payables mensuellement. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty; de l'autre, celle appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur, par celle de Mme de Pontalba.
20 Un autre lot de terre situé rue Madison, No 11, entre les rues Condé et Vieille Levée, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face sur 65 pieds 8 pouces de profondeur, ayant une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon, composée de 3 chambres à feu au premier, de deux chambres à feu au second, et d'un magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en brique, couverte en ardoises, composée de deux pièces, tuyaux pour l'eau, etc. etc. Le corridor est en commun avec la propriété voisine. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty; de l'autre, par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme Pontalba.
21 Un autre lot de terre, situé rue Madison, attenant au précédent, mesurant 19 pieds 10 pouces 4 lignes, face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes édifices et divisions que ceux décrits dans la propriété précédente. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.
22 Un lot de terre situé rue Madison, No 19, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot les mêmes édifices et améliorations que sur celui qui précède. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans le fond par celle de Mme de Pontalba.
23o Un autre lot de terre situé rue Madison No 21, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot, les mêmes édifices, améliorations et divisions que sur le lot précédent. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession de feu Macarty, de l'autre par celle de M. L. Marct, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba. Ces quatre dernières propriétés c'est-à-dire les Nos 13, 17, 19 et 21 sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1848 à M. Cartanoua. Les acquéreurs recevront dudit Cartanoua à l'expiration de chaque mois $37 50 cents de loyer pour chaque maison. Elles forment quatre propriétés distinctes, et ont un corridor commun, à chaque deux maisons.
24o La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue Royale, Nos 116 et 118, entre les rues St Louis et Conti, mesurant 59 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, sur 92 pieds le long de la ligne du côté de la rue Conti. Celle du côté de la rue St Louis, a 45 pieds de profondeur retrecissant de 5 pieds et de ce point jusqu'à 11 pieds 1 pouce de profondeur retrecissant encore de 20 pieds 10 pouces, et de là 60 pieds et 11 pouces fin de la totalité de la profondeur, au bout de laquelle il ne se trouve que 34 pieds 3 pouces de largeur (le tout mesure française). Ledit lot de terre est borné d'un côté par la propriété de P. Lacroix et celle de M. C[illegible], de l'autre côté par celle de la succession de feu Hillgsberg, et dans la profondeur par celles de P. L[illegible] la succession de feu Hillgsberg. Il existe sur le dit lot de terre: 1o Une maison en briques couverte en ardoises, avec deux balcons en fer, composée de huit appartements au premier. 2o deux magasins au rez de chaussée, séparés par un grand corridor commun, et un entresol. 3o Une bâtisse en briques servant de cuisine et de chambres à domestiques, ayant au 2me étage trois chambres, au premier trois autres chambres, et aux rez-de-chaussée trois [illegible]. La cour est pavée [illegible] citerne, les tuyaux pour l'eau, &c. &c. La susdite propriété appartenant à Mme [illegible] et la succession de feu Macarty. Toute la partie supérieure, ainsi qu'un des magasins, avec les servitudes de ladite propriété, est louée à Mme Ve Bajac par bail, expirant le 1er octobre 1847 à raison de $100 par mois, et l'autre magasin est loué à M. Longis, à raison de $35 par mois.
25o Un lot de terre situé dans la seconde Municipalité, à l'encoignure des rues Commune et Bassin, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Commune sur 76 pieds 8 pouces de face à la rue du Bassin, [illegible] pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 63 pieds 5 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 2. Il existe sur le dit lot de terre une maison au fait face à la rue du Bassin, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartements, galerie et 2 cabinets [illegible] La dite propriété est louée [illegible] 30 septembre 1847, à raison de $[illegible] par an, payable mensuellement.
26o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, [illegible] mesurant [illegible] sur 90 pieds de profondeur [illegible] Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux [illegible], galerie et cabinets, une cuisine de deux chambres, deux citernes, etc. Ladite propriété est bornée d'un côté par la propriété de M. P. Lanusse, de l'autre par celle de M. J. [illegible], et dans la profondeur par celle de M. Forestier.
27o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, rue de la Nouvelle Levée, No 109, mesurant 19 pieds 10 pouces de face à la Nouvelle Levée [illegible]
[illegible]
[illegible] Les lots Nos 54, 56 et 58 [illegible]
[illegible]
31 Un lot de terre situé au même faubourg [illegible] rue du Commerce [illegible] appartenant à la succession L. B. Macarty, de l'autre par celle de Gardiner, Hegar & Co.
32 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, et attenant au précédent, portant le No 56, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Commerce, sur 93 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No 54 [illegible] No 54. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses [illegible] par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de MM. Gasquet.
33 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent et portant le No 58, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 91 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No 60, et 93 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 56. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54 et 56.
34 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent, portant le No 60, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 62, et 94 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 58. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54, 56 et 58. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. H. S. John, de l'autre côté, ainsi que dans la profondeur, par celles de la succession de feu Macarty.
Les propriétés portant les Nos 54 et 56 sont louées à bail jusqu'au 30 sept. 1847, à raison de $300 par an chacune, celle portant le No 58 est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1848, à raison de $300 par an, et celle portant le No 60 est aussi louée à bail jusqu'au 30 septembre 1849, à raison de $240 par an, le tout payable mensuellement.
35o Six lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Joséphine, St-Thomas et Robin, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Benj Buisson, arpenteur, le 18 janvier 1836, et annexé à un acte de vente passé devant Carlile Pollock, alors notaire public, le 1er juillet 1836. Lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: les Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue St-Thomas, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 7 mesure 25 pieds 10 pouces d'après ledit plan, face à la rue St-Thomas, et 120 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, sur ce dernier lot est construit une maison basse, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, galerie, cabinet, etc. Une cuisine haute en bois, de quatre pièces, etc; ces édifices occupent la façade des lots 7, 6 et 5. Sur les lots Nos 4, 3 et 2, il se trouve deux hangards qui servent maintenant comme piquerie pour le coton. Le lot No 2 est borné du côté de la rue Robin par le No 1, et tous les susdits lots sont bornés dans la profondeur par le No 8.
La propriété qui se trouve sur les lots 7, 6 et 5 est louée à bail jusqu'au 22 septembre 1846, aux conditions suivantes:—$25 par mois jusqu'au 31 mai prochain, et $20 par mois du 1er juin jusqu'à la fin dudit bail. Les hangards qui se trouvent dans les lots Nos 4, 3 et 2 sont loués à raison de $10 par mois sans bail.
36o Un îlet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, compris entre les rues Onzième, Burdett, Adams et Nelson, composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.
37o Un autre îlet de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Onzième, Washington, Burdett et Nelson composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.
38o Quinze lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Washington, Burdett et Dixième, désignés par les Nos 4 à 18 inclusivement.
39o Cinq lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Dixième, Adams et Basse, désignés par les Nos 2 à 6 inclusivement.
40o Dix-huit lots de terre situés à Bloomingdale, dans la paroisse de Jefferson, composant l'îlet borné par les rues Liberté, Maine, Etat et la propriété de M. Hurst, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement.
41o Dix lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, et désignés par les Nos 121 à 130 inclusivement; les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Barthe.
42o Dix autres lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, désignés par les Nos 61 à 70 inclusivement; les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Barthe.
Les propriétés seront vendues aux conditions suivantes, savoir:
1o—L'habitation où résidait feu L. B. Macarty, désignée sur l'avis par le No 9. Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, aux conditions exprimées plus bas.
2o—Toutes les autres propriétés seront vendues, un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit. Les acquéreurs de toutes les propriétés ci-dessus décrites, fourniront leurs billets à leur ordre (et en coupons si on l'exige), assurés par hypothèques spéciales jusqu'à parfait paiement.
3o—Les actes de vente seront passés pardevant M. Oct. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et renfermeront la clause de non aliénation et l'intérêt de 8 pour cent par an, en cas de non paiement aux échéances.
4o—Les acquéreurs s'obligeront aussitôt après les ventes, d'assurer les propriétés pour le même montant au moins, que celui pour lequel elles le sont maintenant; et les polices seront transférées aux exécuteurs testamentaires jusqu'à final paiement. Comme les dites propriétés sont maintenant assurées, les acquéreurs rendront compte aux exécuteurs testamentaires de leurs portions à la prime depuis le jour de l'adjudication jusqu'au 15 juillet 1847, époque où expirent les assurances pour compte de la succession.
5o—Les acquéreurs devront dans les dix jours qui suivront la vente, déposer le montant de leurs adjudications respectives entre les mains du notaire, qui leur en fournira des reconnaissances, signées par les exécuteurs testamentaires; et faute par eux de se conformer à cette condition, les propriétés adjugées seront après dix jours d'avis public revendues à leur folle enchère.
6o—Les mises en possession des susdites propriétés seront aux charges des acquéreurs.
Nota.—Les plans des propriétés, situées dans la 1re et 3me municipalité, seront exposés dans la Rotonde de la Bourse St-Louis le jour de la vente. Ceux des propriétés de la 2me municipalité, de Carollton et Bloomingdale, seront de même exposés le jour de la vente à l'Arcade de Banks, où elle aura lieu le 19 mai 1847 et jours suivants.
Les acquéreurs ne jouiront des loyers des dites propriétés qu'à partir du 1er juin 1847.
JOHN L. LEWIS,
14 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 593—A. Dechemin vs J. Merle—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 19 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, à l'adjudication.
D'un certain jugement pour la somme de $176 25 avec intérêt et frais, rendu le 20 février 1847 par la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en faveur dudit J. Merle contre Wm. Bowman, No. 196 des dossiers de ladite cour.
Saisi dans ladite affaire.—Conditions—comptant.
7 mai—3en10 JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 116—E. R. Stevens & Co vs F. Sawyer & C. E. Hall—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et conformément [illegible] des parties intéressées, je procéderai le mercredi 19 de mai 1847, à 10 heures A. M., rue St Charles, entre celles de la Commune et Gravier, à l'adjudication de
La presse, des caractères, du matériel, &c. du bureau du "Tropic", ensemble avec les livres et comptes qui y appartiennent.
Saisis dans ladite affaire.
Conditions—12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et divisés en huit coupons.
7 mai—3en10 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

No 1,925—M. Cardona contre Ellen Gordon.
TROISIEME Cour de justice de paix de la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, au magasin du constable, passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, le vingt quatre mai 1847, à midi, Un sofa, une table ronde, une armoire, une lampe, six chaises d'érable, un tapis, pour-devant de cheminée.
Conditions de la vente:—comptant.
11 mai—3en10 J. T. WALDEN, constable.

Vve Philip Bohancer vs. J. Mehnig. No. [illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Canonge, [illegible] de paix, pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi 17 mai 1847, à 5 heures P. M. à l'encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, les articles suivans, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Huit grandes roues, quatre petites roues, quatre vingt dix neuf jantes, une scie, deux caisses de charrette et plusieurs autres articles.
FRANCIS MOUNEY, 6mai constable de la 3me cour de justice de paix.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
RÉSOLU, qu'à l'avenir, l'espace de dix pieds à partir du bord du trottoir supérieur de la rue du Canal, compris entre les rues Bourbon et [illegible], demeure réservé comme une station pour les voitures à louer exclusivement, nonobstant toute ordonnance contraire à la présente.
Résolu, qu'à dater de la promulgation de cette ordonnance, il ne sera permis à aucune voiture [illegible] de stationner dans les rues de cette Municipalité, excepté dans l'endroit désigné ci-dessus [illegible]
Signé, JOS GENOIS, Recorder.
Approuvé le 7 mai 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO UN.
RÉSOLU, que [illegible]
Le contracteur devra commencer le pavage [illegible] de la Place d'Armes, et pavera [illegible] dans la rue de l'Esplanade [illegible] vers la rue du Canal alternativement.
Signé, JOS GENOIS, Recorder.
Approuvé le 23 avril 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN. Séance du 19 avril 1847.
RÉSOLU que le Maire est invité à faire publier [illegible] dans les gazettes de cette ville, de l'intention où est le Conseil de procéder à l'ouverture des rues suivantes, savoir:
La rue Villeré, à partir de la rue du Bayou jusqu'à l'Esplanade.
La rue Derbigny, à partir de la rue du Bayou jusqu'à la rue de l'Esplanade.
La rue Prieur, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue St Louis.
La rue Roman, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la Promenade Carondelet.
Signé, JOS. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 avril 1847.
(Signé) A. D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux qui [illegible]
A. D. CROSSMAN, Maire.

C. de Lizé, vs. Alexandre Legendre, alias Alexandre de Letty Breuil.	Dans la 4me Cour de District de la Nouvelle Orléans.

$100 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et l'incarcération du défendeur Alexandre Legendre, alias Alexandre vicomte de Letty Breuil, arrêté le 5 mars dernier sur un ordre lancé dans l'affaire ci dessus.
Ledit Alexandre Legendre s'est évadé de la prison de paroisse dans la nuit du 27 courant, en coupant les barreaux de sa fenêtre et se laissant glisser dans la rue Tremé. Au moment de fermer sa chambre, le gardien l'avait visitée et avait trouvé tout en parfait état. La corde et les [illegible] lui ont été apportées par des personnes qui sont allées le visiter, ou en dehors par le moyen d'une ficelle. L'évadé est Français de naissance, et n'a été que tout récemment dans ce pays, il ne parle que le français. Il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, teint clair, yeux bleus, cheveux roussâtres, coupés très ras, il est robuste, d'une forte carrure et pesant environ 170 livres. Il porte une épaisse moustache qu'il coupera probablement.
Bureau du Shérif, 28 avril 1847.
29av☞ JOHN L. LEWIS, Shérif.

REÇU 3,000 Sangsues, de la Havane, par le brick Adam Gray, à vendre à la pharmacie de DUPRE & CASTELNAU, 3 mai Encoignure Royale et St-Louis.

VIN Rouge—200 barriques vin rouge, qualité supérieure et marque Marseille, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai Encoig. Condé et St. Philippe.

VIN Claret—72 barriques vin claret de St-Vincens, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai Enc. Condé et St-Philippe.

BOUCHONS—72 balles, 15,000 chaque bouchons pointus veloutés extra-fins; 40 balles 15,000 chaque, bouchons pointus fins, 60 balles 15000 chaque bouchons droits, veloutés, extra-fins, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

SAFRAN—1 caisse 60 liv. safran Espagnol qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

SUCRE—50 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

MIEL—10 barils miel blanc de la Havane, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

BOUTEILLES noires—20 grosses bouteilles façon Madère. 20 caisses bouteilles façon Bordeaux, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

AMANDES—20 barils amandes douces sans coque: 2 barils amandes amères, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS, 4 mai. Encoig. Condé et St-Philippe.

CHARGEMENT de la goélette Corro—2000 barils chaux de pierre de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 4 mai Troisième Mun., No 11, Magasins Rouges.

CHEMISES COULEUR—Une caisse 70 douzaines chemises françaises, dessins nouveaux, bon teint et à vendre par les soussignés. LOISON & SILVESTRE. 3 mai

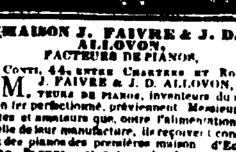

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maison d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piano droits et obliques.
M. Thalberg a bien voulu se charger de ces choix: ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

REÇU 3,000 Sangsues de la Havane, par le brick Adam Gray, à vendre à la pharmacie de DOMINIQUE CASTELNAU, 3mai coin Royale et St Louis.

BOUCHONS—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Galerie de tableaux, à l'encan.
PAR N. VIGNIE.
MARDI, 18 mai courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve [illegible] une belle collection de tableaux [illegible] dorés, et de magnifiques [illegible] exposés à la salle St-Louis. Plusieurs tableaux [illegible] y ont été ajoutés. Les amateurs de la bonne peinture trouveront dans cette vente l'occasion d'enrichir à peu de frais leur galerie particulière. On peut la voir gratis. 15mai

Propriété à Mandeville.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu le samedi, 22 mai 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, sans réserve:
Un lot de terre situé à Mandeville, paroisse St-Tammany, mesurant 93 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Road, ensemble avec une maison de trois grands appartements, galerie sur devant et derrière, deux cabinets, le terrain entouré, avec jardin et autres améliorations.
Conditions:—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit. Acte de vente pardevant M. W. H. Wilder. 12 mai—20, 21 et 22

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.
IL sera vendu le samedi 22 mai 1847, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve,
14 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny.
1o. 3 lots situés à l'encoignure Girod et Bagatelle, et mesurant, le terrain No 1, 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes; le No 2 adjoignant et formant l'encoignure des rues Girod et Bagatelle, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes à la rue Girod
2o. 9 lots situés dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Annette et St Antoine: le lot No 1, formant l'encoignure des rues Girod et Annette, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5/8 à la rue Girod. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 font face à la rue Annette, entre Urquhart et Girod, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces 5/8, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5/8; les Nos 7 et adjoignant, mesurent 31 pieds 11 pouces 5/8 à la rue Girod, entre Annette et St Antoine, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.
3o. 2 lots situés rue Annette, entre Girod et St Jean Baptiste, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5/8, sur 127 pieds 10 pouces 5/8.
4o. 2 lots situés rue Girod, entre Annette et St Bernard, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5/8, sur 120 pieds 10 pouces.
Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets non endossés et portant hypothèque.
Actes de vente pardevant Achille Chiapella, notaire public. 13mai

Vente de l'hôtel d'Orléans.
PAR P E TRICOU.
IL sera vendu samedi, le vingt neuf mai 1847, à midi, à la Bourse St Louis.
Cette belle propriété située rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, bien connue sous le nom d'Hôtel d'Orléans. Cette propriété est de forme irrégulière et mesure 66 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 127 pieds 10 pouces de profondeur du côté de la rue St Louis et 106 pieds six pouces sept lignes du côté de la rue Toulouse. Le tout d'après un plan qui sera exhibé le jour de la vente.
La dite propriété est louée à raison de trois mille cent quarante piastres par an. Les magasins sont loués à bail jusqu'en novembre 1850, et l'hôtel est aussi loué à bail jusqu'au mois d'octobre 1847.
Ensemble avec cinq cent cinquante actions de la Banque des Citoyens.
Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de la somme de 22,000 piastres dues à la Banque sur les dites actions, payables d'après la charte de la dite Banque, comme il suit 556 piastres en juillet de chaque année et six et demi pour cent d'intérêt sur la somme due.
Pour la balance, un tiers comptant, le reste à un et deux ans, en billets endossés et portant hypothèque.
Acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public. 13 mai—

Propriétés foncières améliorées et Terrains Vacants.
Vente par ordre des Président et Directeurs de la Banque de Cité.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.
MARDI, le 18 mai courant, et les jours suivants à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés foncières ci-après décrites, savoir
1o. CINQ TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Jean, Perdido, St Pierre et Gravier, sous les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant 25 pieds 6 pouces 7½ lignes de face à la rue St Jean, sur 127 pieds 10 pouces 5 6/10 lignes de profondeur entre parallèles.
2o. QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Jean, Perdido, Cirque et Gravier. Les Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 4/10 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces 5 6/10 lignes sur la ligne du No. 6, et de 127 pieds 5 pouces 3 lignes sur l'autre ligne. Sur le terrain No 9 il existe une maison basse en briques, divisée en 4 chambres, 2 cabinets et galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.
3o. Un terrain, dans l'îlet borné par les rues Hunter, Lever, Benjamin et Tchoupitoulas, mesurant 42 pieds 2 pouces de face à la rue Hunter, 116 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, une profondeur irrégulière sur l'autre ligne et 33 pieds sur la ligne du fond.
4o. QUATRE TERRAINS, encoignure Nord Ouest des rues Girod et Philippa; le No. 1 formant le coin des dites rues et mesurant 34 pieds 7 lignes de face à la rue Girod, sur 65 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, face à la rue Philippa. Les Nos. 2, 3 et 4, mesurent chacun 23 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Girod, sur 65 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre parallèles.
5o. QUINZE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Bassin et Robin, les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 29 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur. Le No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Bassin. Les Nos 7, 8 et 9 mesurent 29 pieds 10 pouces de face à la rue du Bassin, et le No. 10, 29 pieds 10 pouces de face à la rue du Bassin, sur [illegible] pieds 10 pouces de profondeur en parallèle. Le No. 11 mesure 29 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Bassin. Les Nos. 12, 13, 14 et 15 mesurent 29 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
6o. CINQ TERRAINS, dans la ville de Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Chênes Verts, Jackson et Philippe, les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 32 pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre parallèles. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Magasins et Philippe. Le No. 5 mesure 30 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 129 pieds de profondeur entre parallèles. Ces cinq terrains [illegible] forment une résidence très convenable pour [illegible] famille.
7o. TROIS TERRAINS, situés entre la Nouvelle Levée et la rue [illegible]
8o. CETTE CHARMANTE VILLA, résidence de A. C. Labatt, située sur le chemin à coulisses de Carrollton, à Greenville, connue [illegible] avec les améliorations, maison, cuisine, et autres dépendances, entourées d'arbres fruitiers, plantes exotiques [illegible] d'ornements, avec un jardin bien planté, à environ 40 minutes du chemin à coulisses, sur la route de l'avenue du chemin de coquilles; cette propriété mesure 244 pieds 4 pouces 4 lignes de face au chemin à coulisses de Carrollton, 240 pieds de face à la rue Carrollton, 315 pieds 4 pouces de face à la rue Chesnut et 490 pieds de face à la rue Walnut, le tout parfaitement entouré d'une bonne palissade. Cette propriété est située sur la ligne inférieure de celle de M. John Green.
9o. DEUX TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Amand, Bellegarde, Ste Marie et St André, faubourg des Religieuses. Le No. 1 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces 3½ lignes de face à la rue St Amand, de 122 pieds 8 pouces 4½ lignes sur la ligne du No. 2, ouvrant sur la ligne du fond qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes, ledit terrain formant l'encoignure des rues Ste Marie et St Amand. Le No. 2 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur sur la ligne du No 1 de 123 pieds 6 pouces 4½ lignes, et sur l'autre ligne de 127 pieds 10 pouces 3½ lignes, s'ouvrant sur la ligne du fonds qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes. Sur ces terrains, il existe une maison en bois.
10o. SEIZE CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Bellegarde, Moubin ou Chippewa, Félicité et Ste. Marie; les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 faisant face à la rue Félicité. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Félicité et Bellegarde; le No 10 forme l'encoignure des rues Félicité et Chippewa. Les nos. 11, 12 et 13 font face à la rue Chippewa. Les Nos. 14, 15, et 16 font face à la rue Bellegarde. Ces lots sont supérieurement situés pour y bâtir des maisons et tout les dimensions d'usage. Le tout plus amplement décrit par le plan.
11o. DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Melicerte et Barthélemy, avec les améliorations qui existent dessus, étant les Nos 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente. Le No. 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue des Magasins et 147 pieds 10 pouces 5 lignes et demie de profondeur et face à la rue Barthélemy. Le No. 2 a les mêmes mesures. Sur le lot No. 1 est une bâtisse en bois, louée à un magasin de groceries.
12o. QUATRE LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Estelle, St Jacques, Religieuses et St-Jean Baptiste étant les Nos 1, 2, 3, et 4, d'après un plan qui sera exposé à la vente, lequel décrit plus amplement la propriété.
13o. NEUF LOTS DE TERRE, dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Melicerte et Barthélemy. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face à la rue Constance. Le No. 1, mesure 25 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Constance, 120 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Melicerte, juste en face de la résidence de M. [illegible] Turner. Les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mesurent 25 pieds 4 pouces 6 lignes face à la rue Constance, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Le lot No 8 mesure 29 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Melicerte, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 1 ligne. Il existe une bâtisse en bois sur ces lots. Le No. 9 a la même profondeur et façade que le No. 8, sur ce lot il y a une maison en bois. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ont droit à une allée en commun, de 7 pieds 5 pouces de large; toutes ces dimensions sont données plus ou moins et sont plus amplement décrites par des plans qui seront exposés à la vente, et sur des plans lithographiés qu'on pourra obtenir au bureau des encanteurs une semaine avant la vente.
14o. DEUX LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Barthélemy, Constance et Duplantier, étant les Nos. 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7½ lignes, de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 147 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.
Ces lots sont très convenables pour y bâtir des maisons de résidence.
Conditions—Pour toutes les propriétés, un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet portant 6 pour cent d'intérêt de leur date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente, pardevant H. B. Cénas, notaire public aux frais des acquéreurs.
Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau des encanteurs et Arcade de Banks. 8 mai

VINS en caisses—800 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St-Emilion, St-Julien, Medoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Barsac, Sauterne, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, à vendre par NUMA LACOSTE, 29av 103, rue Royale.

CAFE HAVANE—220 sacs café fin vert, en débarquement des bricks Titi et T. Street, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 4mai. 34, V-Levée.

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 29av

CERCEAUX.—25,000 perches de hickory, cerceaux pour boucauts. 25,000 perches de hickory, do pour barils, de qualité supérieure, à vendre par MORTIMER, TURNER & Co, 11 mai—6 chantier No 112, rue des Magasins

EN magasin et à vendre par le soussigné—110 barriques [illegible]; 80 caisses muscat de Frontignan; 30 do à l'eau-de-vie, poires, prunes, pêches et abricots; 80 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, Chauvet et Champion; 44 do curaçao grand et petit modèle; 120 do absinthe Yersin et Lecoultre, Souvajeot et Bruneton; 40 caisses Kirchenwasser; 30 do marasquin; 200 paniers Champagne, différentes marques; 150 paniers par 6 bouteilles, Guignolet; 23 caisses prunes sèches; 1 caisse pâté truffés; 1 caisse petits pois au beurre; 80 caisses capres, cornichons, olives, anchois et salaisons assorties; 500 paniers anisette fine, surfine et superfine, Chauvet et Champion; 80 paniers de 24 demi bouteilles huile Plagniol; 4 barils saucissons de Lyon; 200 milliers bouchons, longs, demi longs et pointus; 600 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons. NUMA LACOSTE, 29av 103, rue Royale.

VINS en débarquement des navires California & Robert Parker, de Bordeaux:
26 barriques vin rouge St. Estèphe, Médoc.
26 do do Macau Médoc.
71 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par [illegible]
29av

VENTES A L'ENCAN.

Café! Café!
PAR SYKES & HYDE.
A. Duval, Encanteur.
LUNDI 17 courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin de M. Titterton, rue Lafayette, pour l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra:
120 sacs café Rio, avariés à bord du navire Mexico, dans son voyage d'importation. 17 mai.

Bon jardin journalier à l'encan
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI prochain, 20 du courant, à la Bourse St-Louis, à midi, il sera vendu ce magnifique Jardin, situé au faubourg Guenon, étant un des plus beaux sites qui se trouvent dans les environs de la ville, étant parfaitement élevé; le dit îlet mesure 295 pieds 8 pouces face aux rues Miro et Tonti, et 279 pieds face aux rues Lapeyrouse et de la Harpe, avec les améliorations qui se trouvent dessus, consistant en une maison, une grande Serre, une Bâche de près de 200 pieds, et une quantité de châssis vitrés et tout ce qui appartient au dit établissement dont un plus grand détail sera donné le jour de la vente.
Ce jardin est trop bien connu, pour en donner un plus grand détail, il suffit de dire qu'avec un peu d'attention et de travail, il peut donner un revenu d'une dizaine de piastres par jour. On engage les personnes qui désireraient acheter ce bel établissement, de le visiter, étant à 20 minutes de marche du centre de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser à l'encanteur.
Conditions:—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue, et 8 pour cent l'an d'intérêt, comme clause pénale seulement.
Acte de vente, par Felix Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai.

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu, le jeudi, 27 mai 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, sans aucune réserve.
Une portion de terre avantageusement située à Versailles, touchant à la propriété Bienvenu, ou à celle de M. Janin, ayant environ 400 pieds de face au chemin public, sur environ 900 à 1000 pieds de profondeur, composée de 6 îlets ou portions d'îlets avec droit à la batture, désignés d'après le plan de Versailles, par les Nos. 1, 2, 5, 6, 7 et 8.
Deux autres portions d'îlets, situées au même lieu, désignées au dit plan, par les Nos. 225 et [illegible].
Les dites terres seront vendues d'après les plans exposés à la Bourse.
Conditions:—¼ comptant, la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets sans endosseurs portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale. 17 mai.

SUCRE! SUCRE! SUCRE!
PAR J. B. BLACHE & CO.
JEUDI 20 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sur la plateforme en face de la Douane pour compte de qui il appartiendra,
81 boucauts de sucre, en lots convenables aux acheteurs.
Conditions à la vente. 17 mai

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu, samedi, 22 mai 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.
1o. 2 lots de terre situés dans le faubourg Tremé, troisième municipalité, désignés par les nos. 11 et 12 de l'îlet no. 21, d'après un plan dressé par J. A. de Pouilly, architecte, le 14 mai 1847, lesdits lots ayant, au pied américain, savoir:
Le lot no. 11, ayant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, entre Lafarge et Lapeyrouse, sur une profondeur de 100 pieds; et le lot no. 12, 31 pieds 7 pouces et sept huitièmes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.
2o. 9 lots de terre situés au faubourg Washington désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 22, 23, 24, 25 et 26, de l'îlet no. [illegible], d'après un plan dressé par J. A. de Pouilly, architecte, le 12 mai 1847; lesdits lots ayant, au pied américain, savoir:
Le lot no. 1, formant l'encoignure de la rue Hancock et de la rue St. Jean Baptiste, 30 pieds 9 pouces un huitième de face à la rue Hancock, sur une profondeur de 104 pieds, et face à la rue St. Jean Baptiste.
Les lots no. 2, 3 et 4 ayant chacun 30 pieds 9 pouces un huitième face à la rue Hancock, entre St-Jean et St-Avide, sur une profondeur de 104 pieds.
Les lots 25 et 26, ayant chacun 30 pieds 4 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, entre Hancock et Tricou, sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces
Les lots nos. 22, 23 et 24, ayant chacun 30 pieds 9 pouces un huitième de face à la rue Tricou, entre St-Jean Baptiste et St Avide, sur une profondeur de 104 pieds.
Conditions—Les terrains situés au faubourg Tremé, moitié comptant et la balance à 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Ceux situés dans le faubourg Washington, comptant.
Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 mai

VENTE SANS ENDOSSEMENS:—
Beaux terrains améliorés sans réserve à l'encan.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 22 de mai, il sera positivement vendu à la Bourse St Louis, à midi, 19 beaux terrains dans l'îlet renfermé par les rues Derbigny, [illegible], de la Harpe et Lapeyrouse, Faubourg Tremé. [illegible]
Conditions—¼ comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
Les actes de vente par MM. [illegible] aux frais des acquéreurs.
N. B. Ces terrains se trouvent dans une partie de la ville, dont l'accroissement rapide augmente tous les jours avec les améliorations. 15 mai

MAGNIFIQUE RESIDENCE A L'ENCAN.
PAR ANTHONY FERNANDEZ
JEUDI prochain, 20 de mai, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu cette belle et agréable résidence située sur l'Esplanade, à quelques pieds de la rue des Remparts, et bornée par les rues [illegible] et des Bons Enfans [illegible]
Conditions—¼ comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec la clause de non aliénation, et portant 8 pour cent d'intérêt, au cas où les billets n'étaient pas payés à leurs échéances, comme clause pénale seulement.
L'acte de vente, pardevant Felix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs.
☞ On engage les personnes qui désirent acheter cette propriété, à la visiter. 14 mai

Quartier-Général,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1847.
Ordre général No 4.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche 23 de mai prochain à 9 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour exercices et manœuvres et pour la 2me revue d'inspection régulière de l'année.
Chaque commandant de compagnie devra fournir à l'inspecteur de brigade, le major J L F Chatry, un contrôle exact du nombre d'hommes présens à ladite revue.
La compagnie des chasseurs de 1814 et 1815, lieut. comm. Nicomède devra se rendre sur la Place d'Armes une demi heure avant l'heure précitée, pour fermer la grille et en garder les portes.
Le colonel Justin Duret, commandant le régiment d'infanterie, le lieut.-col. J B Vignié, commandant les deux escadrons de cavalerie et le major Louis Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.
D. AUGUSTIN, Brig.-Général
20av J. A. NAUTRE, Aide-de-Camp.

Institution Classique et Commerciale,
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.
L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.
Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.
La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement: elle est tout à la fois sévère et modérée; et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.
La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.
BRANCHES D'INSTRUCTION.—Langues anglaise, française, espagnole et latine; histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c. 10 oct

DR. E. COMMUNY, CHIRURGIEN DENTISTE.

RUE BOURBON, No 290.
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 290, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 dec

SUCRE de la Havane.—150 caisses en débarquement du brick Helen, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 5mai

COGNAC.—10 demi pip. Maglory, fine champagne, 10 quarts do do. En débarquement du Robert Parker, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 5mai

VINS pour familles.—20 barriques en débarquement du Robert Parker, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 5mai

COGNAC—15 demi pip. Maglory, fine champagne [illegible] J. & J. TARDOS, 15, Conti.

10 [illegible]

AVIS—Le soussigné ayant établi une agence, se charge de la gestion de biens-immeubles pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1déc—1an Bureau 142, coin Toulouse et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. [illegible] Il se recommande à ses amis. Rue St Louis, 97, Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

MACHINE A VENDRE.
UNE machine à [illegible], complète, chaudières, &c., qui conviendrait aussi pour un moulin à sucre. S'adresser à ROBERT MURPHY, 13 mai 92, Vieille Levée.

SUCRE—300 caisses blanc, jaune et brun, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 29 av 38, Vieille Levée.

INDIGO—6 surons Guatimala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 29av 38, Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN.—10 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4eme épreuve. 30 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback. A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 29 av—1m 99, rue de la Douane.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux — 400 caisses vin rouge bon [illegible], 300 caisses vin blanc Barsac; 60 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par D. LANATA, 29av 9, rue Jefferson.

50 CAISSES liqueurs superfines assorties, 25 do absinthe, 100 do vin rouge, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 29 avril—1m 99 rue de la Douane.

SUCRE HAVANE—50 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Salvador, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 29av 34 Vieille Levée.

SUCRE Havane—100 caisses florete et jaune, débarquant du brick Lima, à vendre par L. CANTIN 42, Gravier. 1mav

A VENDRE, en débarquement du brick Californie, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2, 10 barils par 30 gallons Cognac, 16 caisses de 12 litres cerises à l'eau de vie. NUMA LACOSTE, 1er mai 103, rue Royale.

Fabrique de Papier de la Nouvelle Orléans.
PAPIER à envelopper très supérieur, différentes grandeurs.
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc.
Papier pour quincaillerie et pour échantillonner,
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent, 7 mai—1an 6, Front Levée.

A vendre à des prix modérés les articles suivants et convenables pour le marché mexicain:
500 galons [illegible] 100 caisses absinthe.
40 caisses kirsch
50 do curaçao grand et petit modèle.
50 do marasquin 30 do Dantzick.
30 do eau verte.
100 paniers anisette, superfine et fine.
500 gal. anisette, superfine, fine et ordinaire.
E PETITBIEN, 21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille Levée

VINS en barriques.—500 barriques Montferrand, St-Emilion, St Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château d'Aigee, Château Balac, Château Lafitte et Château Léoville, à vendre par NUMA LACOSTE, 29av 103, rue Royale.

A VENDRE; par le soussigné pour clore des factures:—
40 barriques vin Bordeaux bon ord. div. marques,
40 do do pour famille,
12 do do Château-Lafitte, vieux,
40 do do de Bergasse, les marques,
150 barils vin blanc, Haut Sauterne, vieux,
6½ pipes Cognac J. J. Dupuy, 4me preuve,
6 barils do do supérieur
150 caisses absinthe suisse, diverses marques,
50 do Kirsch, do do do
20 do Fruits à l'eau de-vie, assortis,
60 do Prunes do
40 do abricots do
40 paniers huile d'olive,
100 do anisette surfine et superfine,
7 barils whiskey Monongahela, vieux,
100 mille bouchons fins.
N. DUDOUY, 13av 13, Toulouse entre Chartres et Levée

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de bains, Aussi Pompes aspirantes et à force, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en cuivre pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.

$50 de Récompense.
PARTIS marrons, le 8 avril, SAMSON & BEN tous deux mulâtres. Samson est âgé de 17 ans, taille de 5 pieds 1 pouces, teint brun, figure très douce, belles dents, grosse tête et cheveux bouclés, parlant le français et mal l'anglais. Ben est âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, teint assez clair, [illegible] cheveux crépus, tête grosse, parlant anglais et français.
La récompense ci-dessus, ou $25 pour chacun d'eux [illegible]
Sme Vve N ROLOT, 20 av—1m No. 58, rue Condé

$50 de Récompense.
Partie marronne la négresse ESTHER, âgée d'environ [illegible]
21av—1m M. [illegible]

Partie marronne, le 10 d'avril, la négresse [illegible] âgée de 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 6½ pouces, [illegible] n'ayant pas de cheveux au milieu de la tête. [illegible]

CONDUITS à la police de prison [illegible]: Georges, griffe, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds [illegible], se disant appartenir à [illegible]
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs esclaves et de payer les frais. N. H. HACKETT, Gardien.

Il a été conduit à la geôle de police de la seconde municipalité: ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Franck [illegible] et John Barrow, près d'Aberdeen, Etat du Mississippi. Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais. N H HACKETT, Gardien.

Détenus dans la geôle de police de la seconde municipalité: Salomon, griffe, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, [illegible], se disant appartenir à M. Girod, de la paroisse St Landry.
John, nègre, d'environ 29 ans, taille de 5 pieds 11½ pouces, visage long, se disant appartenir à M. Girod, paroisse St Landry. N. H. HACKETT, 20mars—1pa Gardien.

CONDUIT à la prison de police de la Seconde Municipalité, la griffonne nommée LUCY, âgée d'environ 21 ans, taille 4 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Barber.
Aussi, JULY, nègre âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir à M. Kelly.
Les propriétaires sont requis de venir retirer leurs esclaves, en prouvant leur propriété et en payant les frais. N. H. HACKETT, 11 mai—1pa Gardien

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No. 200, Rue du Cirque,
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIS, 13fev—1an Agent

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises. 25 sept—

Marchandises de mode, d'un nouveau goût,
Pour les Dames.
STILLMAN & CRONAN,
ONT transporté leur magasin du No. 68, rue de Chartres, au No 65, rue du Canal, Nlle Orléans. Ils importent et vendent des marchandises de modes et de fantaisies, de manufactures de France, d'Italie et d'Angleterre. Ils viennent de recevoir [illegible] un grand assortiment d'articles de modes [illegible] des broderies [illegible] dentelles [illegible] rubans et ouvrages en paille, fleurs artificielles, parures [illegible]
Les Dames sont priées de venir examiner ces articles avant d'aller acheter ailleurs. [illegible] aux détaillants de la ville et de la campagne. STILLMAN & CRONAN. 25 mars—6m

AU DESSOUS DU PRIX COUTANT.
AUJOURD'HUI, le soussigné continue la vente de son stock de marchandises sèches, au-dessous du prix d'importation.
Il y a de bons marchés à faire.
A. C. GOUGH, 29, Chartres. 3mai

OMBRELLES—200 ombrelles extra riches, à des prix très bas. Aussi—[illegible] de superfine, pour devants de chemises, [illegible] Platille, à vendre au dessous des coûts par A. C. GOUGH, 29, Chartres. 3mai

SUCRE DE LA HAVANE—29 caisses de sucre brun en magasin, à vendre par WM. H. SIMMONS, 4 mai No. 44, rue Poydras.

TRUFFES—En débarquement du navire Louisa, venant du Havre, et à vendre par le soussigné: 100 boites truffes du Périgord, au naturel, 200 demi boites do do CHS. DUFOUR, 11, Conti. 11mai

HUILE D'OLIVE—150 paniers en bouteilles à 20, 22 et 24 onces. 50 caisses de 30 flacons superfine, à vendre par LOREILHE & Co, 8 av Encoignure Royale et Douane

CHARBON Pulvérisé—1 boucaut à vendre par B VALL[illegible], 28, Commune

KIRSCH—100 caisses véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F. PERRET, 29 avril [illegible], Bienville.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, reçus par le Queen Victoria, du Havre:
Mousseline à rideaux et à moustiquaire;
Mousseline, et jaconat imprimés, nouveauté;
Mouchoirs batiste en tous genres, unis et garnis de dentelles;
Gants et mitaines en filet de toutes couleurs;
Ombrelles soie et [illegible], nouveauté;
Parapluies assortis en grandeurs.
Toile à drap cretonne de 12/4.
Services de table, à dîner et à [illegible] perdrix;
Bretagne française grande largeur;
Galon fil. de toutes les largeurs;
[illegible]
D B MACARTY, 3 mars [illegible] Bourbon.

VINS de Bordeaux—25 barriques vieux [illegible], 75 barriques Chât. Neuf, Haut Brion, [illegible], Château [illegible] 1841, '43 et '44, 80 barriques St. Estèphe, St. Julien et Montferrand, 24 demi-barriques St. Emilion et St. Estèphe 1843, 36 barils vin blanc, de Barsac et de Sauterne. En magasin et à vendre par DARAN, GUEYDAN & Co, 21 avril 11 & 13, St-Louis

DRAPS ET CASIMIRS—[illegible] LOISON & SILVESTRE, [illegible] Chartres

[illegible]